



PRESCRIPTIONS EDICTEES
PAR LE PLU

- Limite de zone ou de secteur de zone
- Prescriptions autres :
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
 - Emplacement réservé
- Prescription d'implantation :
 - Implantation des constructions par rapport à l'alignement, aux voies et aux emprises publiques
- Autre information :
 - Servitude d'Utilité Publique relative au champ de visibilité du Monument Historique
 - Servitude d'Utilité Publique relative au Monument Historique
- Fond de plan :
 - bâti dur
 - bâti léger
 - Parcelle



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **DRULINGEN**

PLAN DE REGLEMENT N°1

Echelle au 1/2000ème

Élaboration du PLU : 2013/2017
Modification n°1 : 2020/2015
Modification simplifiée n°2 : 2021/2025

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2
 NOTIFICATION DU DOSSIER EN VUE
 DE LA MISE A DISPOSITION DU
 PUBLIC DU 06/09/2021 AU
 06/10/2021

 A Drulingen, le Maire, **Leopold SCHUEUR**

atip
ANALYSE TERRITORIALE D'IMPACTS PUBLICS
ÉLABORÉ PAR ATIP

Sources : DGFIP 2020 - CNIG PLU de Drulingen - BDSUP DDT67
Réalisation : ATIP OUEST 25-03-2021

